Image not found or type unknown

Dates des congés payés imposées par mon employeur

Par **toronto**, le **20/02/2015** à **18:16**

Bonjour
Dans mon contrat j'ai droit à 5 semaines de congés payés par an.
Mon employeur veut que je prenne 4 semaines entre le 14 juillet et le 15 août et la 5 ème semaine pour Noël.
Je n'ai donc aucun choix possible si je veux prendre mes congés à d'autres dates.
Est-ce que mon employeur a le droit de m'imposer ces dates ?
Merci !

Par **domat**, le **20/02/2015** à **19:45**

bjr,
c'est l'employeur qui fixe la date de congés de ses salariés en devant respecter certaines conditions pour les congés d'été qui sont respectées par votre employeur.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés